



## EAU POTABLE

### Programme Pilote de Réhabilitation et de Développement des systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement des communes périurbaines et rurales

<b>FINANCEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Belgique</li><li>• Commission européenne</li><li>• DfID</li><li>• Agence Française de Développement (AFD)</li></ul>
<b>MISE EN OEUVRE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• CTB</li><li>• Comité National d'Action de l'Eau et Assainissement (CNAEA)</li><li>• ADIR (Kinshasa – Bas-Congo)</li><li>• FOMI (Kasaï Oriental)</li><li>• ONG locales (Maniema et Sud-Kivu)</li></ul>
<b>LIEU</b>	Ville-Province de Kinshasa, Provinces du Kasaï Oriental, Maniema, Sud-Kivu et Bas-Congo
<b>DUREE</b>	2007-2012
<b>BUDGET</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Contribution belge : 9.222.009 €</li><li>• Contribution CE : 6.000.000 €</li><li>• Contribution DfID : 5.177.991 €</li><li>• Contribution AFD : 8.000.000 €</li></ul>

### CONTEXTE

En RDC, seul un habitant sur cinq a accès à l'eau potable. Les raisons sont nombreuses : faiblesse des moyens financiers du secteur, délabrement des installations existantes, mauvaise gestion des réseaux, explosion démographique des villes et de leur périphérie. Dans les quartiers périurbains, l'éloignement des points d'eau constitue également un problème pour l'alimentation en eau potable des populations. A certains endroits, les femmes et les enfants doivent parcourir, à raison d'au moins une fois par jour, plus de 4 km à pied pour collecter l'eau nécessaire au ménage. Enfin, le coût du service de l'eau est beaucoup plus élevé en périphérie que dans les centres urbains, en raison des nombreux intermédiaires dans la chaîne de distribution de l'eau. Tout ceci a un impact négatif tant sur la santé des Congolais, en raison d'une augmentation de la prévalence des maladies liées au manque d'eau ou d'hygiène, que sur la scolarité des enfants, en raison du poids de la corvée d'eau.

## OBJECTIFS

Le projet met en place des alternatives pérennes d'adduction en eau potable (mini-réseaux desservant de 10.000 à 35.000 personnes) pour les populations qui n'ont pas accès au réseau de la REGIDESO<sup>1</sup>. La disponibilité de cette eau contribue à une diminution significative des maladies d'origine hydrique et à une amélioration de l'hygiène corporelle. Les femmes et les enfants sont les premiers bénéficiaires d'un accès à des points d'eau saine, car cette proximité allège la corvée de l'eau et leur donne la possibilité d'être scolarisés. Dès le départ, le projet a tenu à impliquer les populations locales dans le processus de mise en place et d'exécution du projet. En soutenant une gestion professionnelle des mini-réseaux par les usagers, le projet s'assure de la pérennité de l'intervention. Les usagers, organisés en associations (ASUREP), sont les seuls responsables de la gestion des systèmes existants. Cette appropriation passe par différents mécanismes, tels que la prise en charge financière du coût du service de l'eau, la gestion autonome par les structures communautaires des réseaux mis en place, leur implication effective dans tout le processus d'exécution du projet.

## RESULTATS ATTEINTS A CE JOUR

Depuis son lancement, le projet a initié la construction de plusieurs mini-réseaux : chacun étant constitué d'un forage, d'un réservoir de stockage, d'un réseau de distribution et de bornes fontaines où la population puise l'eau. A ce jour, sept d'entre eux sont fonctionnels à Kinshasa et Mbuji Mayi, au Bas-Congo et Sud Kivu. 26 autres réseaux sont en construction, dont 7 seront fonctionnels avant mi 2010. Au total, le projet devra en construire 62 répartis dans l'ensemble des zones d'interventions. L'ensemble de ces réseaux permettra d'alimenter environ 1.300.000 personnes, et procurera un emploi stable et rémunéré à plus ou moins 1.600 personnes.

Pour assurer une gestion efficace, une assemblée générale, un conseil d'administration et une unité de gestion sont mis en place sur chacun des réseaux. A ce jour, 28 assemblées générales, conseils d'administration et unités de gestion ont déjà été formés. Enfin, en vue d'assurer la pérennité du fonctionnement de ce système, plusieurs formations ont été organisées, tant dans les domaines de la maintenance technique, de la gestion administrative et financière, que du contrôle de la qualité de l'eau ou de la résolution des conflits.

Les résultats très encourageants de ces interventions ont servi de base à la rédaction du nouveau Code de l'Eau, qui prévoit de déléguer la maîtrise d'ouvrage aux associations d'usagers ou aux comités de points d'eau en vue d'une gestion de systèmes autonomes.

## CONTACT

Coordination du Programme : jean-luc.mouzon@btcctb.org; antoine.mesu@btcctb.org

Projet à Kinshasa-Est : blaise.baguma@btcctb.org; domsowa@yahoo.fr

Projet à Mbuji mayi : leon.mukanda@btcctb.org; rmtchobobo6@yahoo.fr

Projet à Kindu : jerome.gaviot@btcctb.org

Projet au Sud-Kivu : michel.kandolo@btcctb.org

---

<sup>1</sup> Structure publique qui gère le réseau d'eau potable en milieu urbain.